

Inspection Pédagogique  
du 2<sup>nd</sup> degré

VR/IP/PBn° 3211/2010-100

Affaire suivie par  
Patrick BERNARD  
coordinateur de  
l'inspection pédagogique

Bureau 106  
Téléphone  
(687) 26 62 77  
Fax  
(687) 26 62 07  
Mél.  
patrick.bernard@ac-  
noumea.nc

1, avenue des  
Frères Carcopino  
BP G4  
98848 Nouméa Cedex

Nouméa, le 15 avril 2010

Le vice recteur de Nouvelle Calédonie

à

Mesdames et Messieurs les professeurs  
de lycée,  
s/c de  
de Mesdames et Messieurs les Proviseurs,

et de Mesdames et Messieurs les Directeurs  
de Lycées  
s/c

de Monsieur le Directeur diocésain  
de l'école catholique,  
de Monsieur le Directeur  
de l'alliance scolaire de l'église évangélique

### **Objet : T.P.E., recommandations et consignes**

Dans l'optique de raviver et d'harmoniser les pratiques relatives aux TPE, je pense utile de rappeler à tous les acteurs de cette discipline les quelques recommandations ci-après. Il est cependant rappelé que la Charte Académique des TPE, dont la lecture est absolument nécessaire, est disponible sur le site du Vice-Rectorat.

#### **Déroulement des T.P.E. :**

Leur durée doit être de 18 semaines maximum, incluant les entraînements à l'oral.  
Les deux heures hebdomadaires sont inscrites à l'emploi du temps de tous les élèves de 1<sup>ère</sup> et font partie du service de **tous les professeurs encadrants**.  
La « feuille de route » incluse dans la charte sera photocopiée et distribuée à tous les élèves.  
La bidisciplinarité des sujets est inscrite dans les textes officiels.  
Les enseignants encadrant les TPE d'une classe représentent deux disciplines différentes ; il est aussi possible de faire intervenir ponctuellement un intervenant spécialiste d'une autre discipline, par exemple, un professeur d'Arts dans la série L, ou un professeur de langue.

#### **Évaluation des T.P.E. :**

L'utilisation de la fiche d'évaluation en deux volets (incluse dans la charte), est **obligatoire**.  
L'échange de membres de jury entre lycées publics et privés est vivement recommandé mais l'organisation relève des établissements. **Si cette option est choisie**, le jury sera composé d'un professeur appartenant à l'établissement et d'un professeur extérieur.  
L'une des deux disciplines majeures de la série doit être représentée dans le jury qui peut être élargi aux professeurs documentalistes et aux professeurs étant intervenus ponctuellement.

.../...

.../...

**Le calendrier académique 2010 :**

Les productions finales doivent être à disposition des jurys impérativement à partir du **23 août**.

La soutenance doit obligatoirement se dérouler entre le **06 et le 10 septembre**.

Entre le **27 et le 30 septembre**, chaque proviseur et directeur dans son établissement doit organiser des commissions d'harmonisation par série et fournir à la DEXCO au plus tard le **1<sup>er</sup> octobre** tous les documents exigés pour l'harmonisation académique prévue le **8 octobre**.

le vice recteur  
de Nouvelle Calédonie